

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 6 JUIN 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 16-DCM-DGS-070

L'AN DEUX MILLE SEIZE & LE SIX JUIN à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 Mai 2016

OBJET DE LA DELIBERATION : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CHORUS

PRESENTS : Mmes et MM Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY - Frédéric FIORE

POUVOIRS : Daniel VESSEREAU à Bérénice BONNAL
Denis CHAMBI à Jean-Michel PEYRATOUT
Magali VINCENT à Gaëlle REBEC
Stéphane BELTRA à Marie-Paule DELAROCQUE
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

ABSENTE : Christelle DEHAYE

SECRETARE DE SEANCE : Céline PRATI-AIGUIER

=====

Mme Valérie RIALLAND, Adjointe au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

L'association Chorus qui développe depuis 2 ans son activité sur le territoire du Pradet rencontre un très grand succès.

En effet, ayant débuté avec rapidement une cinquantaine de membres, elle comptait l'an passé plus d'une centaine d'adhérents, et c'est aujourd'hui environ 180 personnes qui ont rejoint cette activité de chorale.

L'association revient aujourd'hui vers nous pour solliciter notre soutien logistique car plus de 200 adhérents sont attendus pour la rentrée de septembre.

Ainsi, prenant la mesure du dynamisme de cette association très investie sur le territoire du Pradet, avec une volonté de s'impliquer dans la vie culturelle et éducative locale, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la Convention annuelle ci-jointe.

Celle-ci fonde l'accueil désormais tous les mardis soirs des activités de Chorus au sein de la Salle polyvalente de l'Espace des Arts, pour un loyer conventionnel de 215 € / jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce pour :

- L'adoption de la convention annuelle ci-jointe entre l'association CHORUS et la Ville du Pradet,
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre tout acte subséquent nécessaire à la mise en œuvre de cette même convention.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

30 Voix POUR

2 ABSTENTIONS (Marie-Paule DELAROCQUE – Stéphane BELTRA)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

Pour le Maire empêché,
L'ADJOINT,

Christian GARNIER
1er Adjoint



Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Transmis au contrôle de légalité le :

20 JUIN 2016

Publié ou notifié le :

21 JUIN 2016

Le Maire,



Pour le Maire empêché,
L'ADJOINT,

Christian GARNIER
1er Adjoint